

REPUBLIQUE DU BURUNDI



MINISTRE DES RESSOURCES MINIERES, ENERGETIQUES, DE
L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DU TOURISME



**PROJET DE FACILITATION DU COMMERCE ET
INTEGRATION DANS LA REGION DES GRANDS LACS
(PFCIGL)**

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET **(SERVICES DU CONSULTANT INDIVIDUEL)**

Pays : BURUNDI

Numéro de Don IDA N° E-0700-BI

Titre de la mission : Second Spécialiste en infrastructures.

Référence : BI-BI-MOF-535335-CS-INDV

Le Gouvernement du Burundi a reçu un financement de la Banque Mondiale pour couvrir le coût du **Projet de Facilitation du Commerce et Intégration dans la région des Grands Lacs (PFCIGL)** et a l'intention d'affecter une partie du produit à des services de consultant. C'est dans ce cadre que le **PFCIGL** a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce don pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : *le second Spécialiste en infrastructures*.

Le mandat du Consultant est à consulter dans les Termes de Référence complets qui peuvent être demandés à l'adresse ci-dessous :

Projet de Facilitation du Commerce et Intégration dans la région des Grands Lacs
Jonction Boulevard de l'Indépendance et Avenue d'Italie, Immeuble SOCAR aile droite
B.P 1590 Bujumbura, Tél : (+257) 22 24 9595 / 22 24 95 92
E-mail : pfcgl2@pfcgl2.bi avec copie à cnizigama@pfcgl2.bi, nhavyarimana@pfcgl2.bi et sbirakoze@pfcgl2.bi

Le Projet de Facilitation du Commerce et Intégration dans la région des Grands Lacs (PFCIGL) invite maintenant les Candidats individuels (Consultants) éligibles à manifester leurs intérêts pour ce poste.

Les Consultants intéressés doivent fournir toutes les informations démontrant qu'ils ont les qualifications et l'expérience nécessaires pour occuper ce poste.

Les compétences recherchées et qui constituent les critères de présélection sont les suivantes :

Le(la) second(e) Spécialiste en Infrastructures devra :

Qualifications :

- Avoir un diplôme de niveau Bac + 5 au minimum en Génie Civil, Architecture ou tout autre diplôme équivalent.

Expérience professionnelle :

- Avoir une expérience de 10 ans minimum dans la construction/réhabilitation d'infrastructures de bases et justifier d'une connaissance du secteur de la construction du Burundi ;
- Justifier d'une expérience professionnelle d'au moins cinq (5) dans la conception, la supervision ou la gestion de travaux de construction d'infrastructures, au sein d'une entreprise de construction disposant d'un département d'études intégré ou d'un bureau d'études spécialisé dans les infrastructures.
- Avoir assuré la supervision d'au moins deux (2) projets portant sur des travaux d'infrastructure civile (ex. : routes, ponts, bâtiments publics, ouvrages hydrauliques et d'assainissement).
- Bonne connaissance des conditions contractuelles reconnues au niveau international, de préférence FIDIC.
- Une expérience sur des projets financés par des institutions financières internationales (ex. : Banque mondiale, BAD, UE) constitue un atout.
- La connaissance des exigences en matière de sauvegardes environnementales et sociales applicables aux projets d'infrastructure est fortement souhaitée.
- Solides connaissances techniques en matière de normes de conception en génie civil et de méthodologies de construction.
- Excellentes capacités de communication écrite et orale en Français requise.
- Capacité démontrée à gérer plusieurs tâches simultanément et à respecter des délais serrés.
- Bonnes aptitudes relationnelles et capacité à travailler efficacement dans un environnement multiculturel.
- Avoir une bonne connaissance des outils informatiques : Word, Excel, PowerPoint.

Une attention particulière est attirée aux Consultants intéressés sur la Section III, paragraphe 3.14, 3.16 et 3.17 du règlement de passation des marchés de la Banque Mondiale pour les Emprunteurs sollicitant un financement pour des projets de développement édition de Septembre 2023 en ce qui concerne les conflits d'intérêt.

Un Consultant sera sélectionné selon la méthode de Sélection des Consultants Individuels telle que décrite dans le « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) de la Banque Mondiale, version de Septembre 2023 ».

De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous pendant les heures de bureau : *de 09 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures (ou par e-mail).*

Les manifestations d'intérêt doivent être transmises par écrit ou par e-mail à l'adresse ci-dessous au plus tard **le 04/06/2026 à 10 h 00 :**

Projet de Facilitation du Commerce et Intégration dans la région des Grands Lacs
A l'attention de : Madame Clotilde NIZIGAMA, Coordonnateur
Jonction Boulevard de l'Indépendance et Avenue d'Italie, Immeuble SOCAR aile droite
B.P 1590 Bujumbura
Tél : +257 22 24 9595
E-mail : pfcgl2@pfcgl2.bi avec copie à cnizigama@pfcgl2.bi, nhavyarimana@pfcgl2.bi et sbirakoze@pfcgl2.bi